

Communiqué FSU 31
Rénovation du bâti scolaire : une urgence
Une question de justice fiscale, environnementale et sociale



L'Alliance écologique et sociale (AES) dont la FSU est membre dresse un constat alarmant sur le bâti scolaire, dans un rapport « L'école bien dans ses murs : pour une rénovation écologique du bâti scolaire ».

Le mois de juin caniculaire a une nouvelle fois montré qu'une grande majorité des bâtiments scolaires sont inadaptés aux vagues de chaleur et aux températures extrêmes ; une infime minorité d'établissements répondent aux normes "bâtiments basse consommation". La vétusté entraîne un manque d'isolation thermique, des infiltrations, des moisissures et une dégradation de la qualité de l'air affectant la santé des élèves et des personnels. Les écoles des quartiers défavorisés et des DROM sont particulièrement concernées.

Dans la Haute Garonne, la situation est particulièrement alarmante et la FSU s'est saisie de ces questions en obtenant la tenue de groupes de travail dans le cadre de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (ex CHSCT).

Des enquêtes et des relevés ont pu être menés courant 2025 auprès des lycées, des collèges et des écoles du département. Les conclusions sont sans appel quant à l'impact, non seulement sur les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves mais également sur leur santé. Les enquêtes démontent également l'inefficacité des « Plans de mise à l'abri en cas de forte chaleur » mis en place par la Direction départementale de l'Éducation Nationale (DSDEN), et la mairie de Toulouse, pour une très grande majorité des écoles du département.

Pour la FSU 31, il est urgent que l'Éducation Nationale et toutes les collectivités locales s'appuient sur ces constats pour établir une priorisation des établissements à rénover. Il n'est pas normal que des établissements ne disposent pas d'un endroit ombragé dans une cour de récréation, ou n'aient même pas de volets, que des températures intérieures supérieures à 35°C soient observées tant dans des salles de classe, des réfectoires, des dortoirs que des salles des personnels... Nous n'en sommes pas à la première vague de chaleur et nous savons que ces situations de plus en plus fréquentes et longues sont amenées à faire partie de notre quotidien.

Les plans annoncés par le ministère sans les moyens nécessaires, le fonds vert victime de cures austéritaires dès son lancement, les cellules "bâti scolaire" créées au sein du ministère de l'Éducation nationale ont beau ériger la rénovation du bâti en priorité, force est de constater que sur le terrain, on est loin du compte. Il en est de même sur le manque de financements des collectivités territoriales, même si le conseil départemental 31 s'est engagé dans un plan chaleur de 100 millions d'euros d'ici 2030.

L'adaptation et la rénovation des bâtiments doivent se faire en concertation avec les personnels, élèves, parents. Cela nécessite en urgence un plan de financement de la part de l'État qui doit prendre ses responsabilités, soutenir financièrement les collectivités territoriales et planifier avec elles les investissements nécessaires.

La FSU, avec l'AES exige qu'un plan de rénovation du bâti scolaire à cinq milliards d'euros par an pendant dix ans se mette en place.

Cela est possible et finançable, c'est une question de choix politique. Et les leviers à actionner ne manquent pas.

L'État pourrait par exemple augmenter ses recettes fiscales en mobilisant des richesses existantes, en taxant les dividendes des actionnaires du CAC 40, en rétablissant l'Impôt Sur la Fortune, en mettant en place la « taxe Zucman », ou une taxe sur les transactions financières (TTF) verte ou encore une taxe sur les « dépenses brunes » de Bercy et les investissements "climaticides", c'est-à-dire polluants ou contraires aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et qui contribuent au changement climatique.

Augmenter la fiscalité sur les entreprises permettrait par ailleurs un rattrapage de la France (5,6 % des recettes fiscales) par rapport aux autres pays de l'OCDE (21% de moyenne).